[188-?]
Not in C.A
Not in Pagnon
10.—
6672

LA TEMPERANCE CONTRE L'IVROGNERIE.

LES BOISSONS ALCOOLIQUES.

TEMPERANCE.

1 Point de liqueur tu ne boiras
Pour t'enivrer honteusement,
2 Et toujours tu t'en abstiendras
Si tu veux vivre longuement
3 Si l'on t'en offre, tu diras
Merci, car je suis tempérant,
4 S'il t'en fallait, tu la prendras
Comme remède seulement.
5 Dans les auberges tu n'iras
Que s'il le faut absolument,
6 Jamais tu n'autoriseras
Leur funeste établissement.
7 Ou plutôt, tu les combatteras
Tant que tu peux, légalement.
8 Les ivrognes tu sauveras
Pour Dieu, de leur égarement,
9 La tempérance prêcheras
Par ton exemple constamment,
10 Ce faisant, tu mériteras
D'être heureux éternellement.

FAITS REMARQUABLES ET CONSEQUENCES.

De St Césaire, comté de Rouville, à Milton, comté de Shefford, il y a environ cinq lieues. Autrefois, dans ce parcours les auberges étaient à deux, trois ou quatre milles au plus de distance les unes des autres. Alors, un homme de Milton, revenant du marché de St Césaire, perdit la vie, à quelques arpents de la deuxième auberge, qu'il venait de passer. Pourtant on l'avait approvisionné d'un flacon d'eau-de-vie que l'on a trouvé avec son cadavre. Ce fait n'est pas unique de son genre dans le pays.

Une autre fois, deux hommes de Ste Marie, allant à Mawcook chercher du bois, et passant par le même chemin, furent retardés d'une journée et paièrent douze piastres chacun, pour amendes et dommages que le *confort des auberges* leur avait occasionnés. Ce fait-ci est entre mille.

Depuis on a fait disparaître toutes les auberges dans ce même parcours, et [chose étrange pour les buveurs] personne n'a péri! ni a souffert aucunement. Pourtant, il y a eu, sur ce chemin, le même public voyageur, qu'auparavant. Les étrangers y sont tout aussi bien, et même mieux que s'il y avait des auberges. Des élections ont eu lieu cet automne, sans inconvénient aucun.

Maintenant les auberges sont-elles nécessaires pour les voyageurs et les étrangers? Les *barres* (comptoirs de boissons enivrantes) sont-elles de quelque utilité? non, mille fois non. Elles sont nuisibles au public et n'ont aucune raison d'être.

Maintenant, les auberges sont-elles nécessaires pour les voyageurs et les étrangers? Dans certaines localités. Oui. Mais c'est précisément dans ces maisons là qu'il faudrait défendre le débit des boissons enivrantes. Car c'est là que ce débit est le plus dangereux pour la morale publique. Et dira-t-on qu'une maison de tempéran-

ce ne peut pas se soutenir ? C'est absurde. Là ou il y a assez de voyageurs et d'étrangers pour nécessiter une maison d'entretien public, elle peut se soutenir, c'est évident. Ailleurs l'hospitalité chrétienne, qui est un devoir, suffit. En conséquence, vouloir, ou permettre le débit des boissons enivrantes que pour multiplier les maisons publiques, afin de se débarrasser de toute hospitalité, ou pour quelqu'autre motif encore moins avouable ; c'est immoral et doublement coupable.

TEMPERANCE ET EMPLOI DES BOISSONS ALCOOLIQUES.

Si les boissons alcooliques étaient toujours naturelles et employées avec tempérance, on verrait bientôt disparaître de la société, un nombre incalculable de vices, de maladies et de misères de toutes sortes. Cependant on n'a qu'à visiter les prisons, les hôpitaux et les asiles pour se convaincre des effets, si nombreux et si lamentables, de l'abus de ces boissons dangereuses.

Mais d'où vient cet abus si commun ? Il vient d'une charlatanerie par trop commune, qui, avec l'appat du gain sordide de la spéculation sur la faiblesse et les passions humaines, en font la source première. Nombre de patients sont victimes d'une ignorance dissimulée. " Ce stimulant alcoolique, par la réconfortation passagère qui suit son ingestion" sert beau coup à trop de pratiquants. Charmante bouteille ! elle contient la vertu qui guérit tous les maux, toutes les infirmités, et soulage toutes les misères.

Vient ensuite cette politesse, enfant naturel du verre et de la bouteille. Le but de la politesse, dans son sens le plus général, est le contentement des hommes. Ha ! quelle source abondante. Chacun un verre à la main, en avant d'une *barre* ; puis à la maison, une bouteille pleine sur la table ; voilà, qui s'appelle de la politesse, du bonheur ! La table pourra être pauvrement servie de pain, de viande et autres commestibles ; mais de boissons ! en abondance. C'est l'usage, c'est la coutume, c'est l'habitude. Oui c'est l'habitude de boire, de toujours boire. C'est l'ivrognerie et sa suite, la stupidité, conséquence de tant d'abus.

A la vue de si déplorables erreurs, il est important de lire de bons auteurs qui traitent de cette question, non en vue d'un gain malhonnête, mais sincèrement dans l'intérêt de l'humanité et de la morale.

Voici ce qu'on lit dans Michel Lévy : " Les liqueurs fermentées et distillées, a dit avec raison H. Royer-Collard, ne sont jamais nécessaires, pour qui que ce soit, excepté pour quelques individus chez lesquels l'habitude a créé des besoins véritablement morbides. On peut alors considérer ces boissons comme des agents thérapeutiques, plustôt qu'hygiéniques." C'est-à-dire, qu'à part les grands ivrognes qu'il ne faut pas sevrer tout d'un coup, personne, ni en santé, ni en maladie, n'a besoin indispensablement, d'aucune boisson alcoolique quelconque. De plus, pour plusieurs, dit le même auteur, "l'alcool

même à doses modérés est un agent vraiment toxique (poison) dont l'ingestion détermine chez différentes personnes, divers accidents graves notemment les douleurs d'estomac et la dispepsie. Il est rare que les femmes se trouvent bien de l'emploi des boissons fermentées," (vin, bière, cidre, etc.) Mic. Lévy, trait. d'hyg. pub. et priv. 6 éd. 2 v. p. 870.

Maintenant, si l'on tient compte du frelatage de ces mêmes boissons, tel que tout le monde sait, on demeure bientôt convaincu qu'il y a toujours abus, et qu'on se fait tort, toutes les fois qu'on en use, en quelque quantité et en quelque circonstance que ce soit. En conséquence, la tempérance, dans son côté pratique, doit combattre, comme abusif le débit de ces drogues frelatées, et toujours dangereuses, qui se fait qu'en vue d'un gain sordide ou de l'intempérance.

LE PETIT CATECHISME DE L'AUBERGISTE.

QUESTIONS PRELIMINAIRES.

§ 1.—*De la fin de l'aubergiste.*

D. Qui vous a créé et mis au monde ?

R. C'est Mammon [le dieu de l'argent] qui m'a créé et mis au monde.

D. Pourquoi Mammon vous a-t-il créé et mis au monde ?

R. Mammon m'a créé pour le connaître, pour l'aimer, pour le servir, et pour acquérir par ce moyen la vie temporelle.

§ 2.—*De la profession.*

D. Que faut-il faire pour servir Mammon comme il veut être servi, et pour acquérir la vie temporelle ?

R. Pour servir Mammon comme il veut être servi, et pour acquérir la vie temporelle, il faut être aubergiste ; c'est-à-dire débitant de boissons enivrantes, et vendre à qui veut en acheter.

D. Par qui la profession d'aubergiste nous a-t-elle été donnée ?

R. La profession d'aubergiste nous a été donnée par le prince de ce monde. (Princeps hujus mundi St Jean ch. 14-30).

D. Qu'est-ce que le prince de ce monde ?

R. Le prince de ce monde est l'ange déchu par son orgueil et sa désobéissance.

§ 3.—*De l'aubergiste.*

D. Etes-vous aubergiste ?

R. Oui je suis aubergiste, par la faveur de la loi, pour gagner ma vie, par le débit des boissons enivrantes.

D. Qu'est-ce qui vous a fait aubergiste ?

R. C'est la *licence* qui m'a fait aubergiste.

D. Que veut dire le mot aubergiste ?

R. Aubergiste veut dire serviteur du prince de ce monde.

D. Vous êtes donc serviteur du prince de ce monde ?

R. Oui, je suis serviteur du prince de ce monde, je crois en lui, je le reconnais pour mon maître, mon seigneur et mon dieu, et je professe l'état qu'il m'a enseigné.

§ 4.—*De l'enseigne.*

D. Quelle est la marque d'un aubergiste ?

R. La marque d'un aubergiste c'est une enseigne, " suspendue, par " des crochets de fer faisant entendre " au souffle du vent, des grincements " semblables au râle des victimes eni- " vrées." (M. Al. Mailloux.)

§ 5.—*Des principaux mystères de l'auberge.*

D. Quelles sont les principales vérités des auberges ?

R. Les principales vérités des auberges sont ; l'ivrognerie, la luxure, le blasphème, l'injustice, les chicanes, l'homicide, l'oubli de la prière, la profanation du dimanche et des fêtes, enfin l'impiété et les désordres de toutes sortes. (TT. A. A. en Théologie, nommément Koning No 1451).

D. Que disent, des auberges, les Pères du 11e Concile Prov. de Québec, dans leur lettre collective ?

R. Voilà ce qu'ils disent : " A " peine abattu le démon de l'intempé- " rance travaille à relever son éten- " dard et à s'emparer de nouveau des " victimes qui leur ont été arrachées. " Les auberges devenues plus nom- " breuses ne lui suffisent plus."

D. Les auberges sont donc au service du démon de l'intempérance, Bacchus ?

R. Apparemment, Bacchus et Mammon sont adorés ensemble, à la *barre* : l'un par l'aubergiste derrière, le comptoir et l'autre par le buveur. Ainsi ils sont coopérants pour la perte des âmes dans les auberges.

D. Les auberges devenues plus nombreuses ne lui suffisent pas. Comment cela ?

R. C'est que la sangsue de la cupidité a deux filles, l'avarice et la volupté qui disent toujours, apporte, apporte sans jamais se rassasier. [Prov. ch. XXX. V. 15].

D. Que disent encore les Pères de ce 11e Concile ?

R. Je continue " échappant à la " vigilance de la loi, des bouges se " sont élevés dans certaines localités, " et y produisent des maux incalcu- " lables."

D. Mais pourquoi des bouges quand les auberges augmentent en nombre ?

R. C'est bien naturel. Lorsque les auberges augmentent en nombre, l'immoralité augmente aussi, et produit les bouges. Une auberge est toujours grand'mère de quelques bouges. Puis elle les aime, les flatte, les supporte, parce qu'ils augmentent son débit de boissons enivrantes.

D. Peut-on être dans la vérité, hors de la doctrine que vous énoncez ?

R. Non hors de cette doctrine il n'y a point de vérité.

D. Que faut-il donc penser de toutes ces opinions opposées à cette doctrine que vous énoncez ?

R. Il faut regarder toutes ces opinions opposées à cette doctrine que je viens d'énoncer, comme autant d'erreurs humaines, et de fausses affirmations, qui ne servent qu'à égarer les hommes et ne sauraient les conduire à Dieu.

D. Que disent, sur ce sujet les Pères du IV Concile Provincial de Québec, dans leur lettre collective ?

R. Ils s'expriment ainsi : " Que " disons-nous de ces vendeurs de " boissons, qui se font les supports de " satan dans un commerce infâme et " homicide.....Prions pour que " Dieu ouvre les yeux à ces vendeurs " de boissons, sur l'énormité du scan- " dale dont ils se rendent coupables."

D. Qu'a dit des auberges Mgr. Prince, dans sa lettre pastorale du 27 Décembre 1854 ?

R. Il a dit : " Peut-être aussi les " distributeurs barbares de ces poisons " enivrants frémiront-ils sur leur " damnable trafic.....Peut-être " enfin reculeront-ils devant l'enfer " qu'ils se creusent à eux-mêmes,com- " me à leurs innombrables victimes." Le 27 Décembre 1859, il disait encore ; " Partout il y a trop de ces maisons maudites."

D. Rapportez les paroles d'un conférencier, prêtre vénérable par son âge, sa science et sa grande piété, le 9 juin dernier, 1881, à St. Césaire.

R. Ce prêtre si justement vénéré disait : " Aujourd'hui, la multiplicité des cabarets, le nombre considérable de fénéants qui embrassent la profession d'hotellier vendent.....

D Les laïques apprécient-ils les auberges de la même manière que le clergé ?

R. Oui. Monsieur H. J. J. Duchesnay dans son rapport au commissaire des terres de la couronne, le 15 janvier 1881 disait : " Ils ont de plus " presque fait disparaître déjà l'igno- " ble trafic de liqueurs empoisonnées " et enivrantes." M. Penton, chef de police, dans son rapport à la corporation de Montréal en 1873, disait : " Cette multitude d'auberges qui sont " autant d'écoles de tous les vices." M. de Montigny, recorder de Montréal disait dans un discours prononcé à l'église St Jacques le 25 janvier 1881 : " Et le nombre des victimes " de ce trafic infâme et damnable est " de plus de dix milles par an." Puis parlant de l'ivrogne il ajoute : " Il encourage le vice, il alimente les auberges et entretient les vendeurs de poisons qui, pour la pluspart, font ce trafic en haine du travail, et refusent le service de leurs bras à la patrie."

D. Le grave auteur de l'histoire de l'Eglise, Rohrbacher a-t-il parlé des auberges ?

R. Oui, après avoir appelé, le trafic des boissons enivrantes, *la voie des vices*, il dit que " dans une seule rue de Dublin composée de 190 maisons il y avait 50 boutiques où se débitait cette liqueur malfaisante." (Rohr. H. Egl. 7 Ed. V. 14, P. 564.)

D. Quelle a été la conduite constante de l'église à l'égard des auberges ?

R. La nouvelle Revue Théologique, Tom. V. P. 346 nous apprend que le droit commun interdit les auberges aux ecclésiastiques. Elle cite, à l'appui, un statut d'Innocent III et le Concile de Trente. Le Saint Concile de Trente, Sess. XXII, Ch. 1, dit que St Paul parle de ceux qui fréquentaient les auberges, quand il dit aux Corinthiens : " Que ceux qui sont souillés par avoir participé à la table des démons, ne peuvent point participer à la table du Seigneur." Et Sess. XX IV. Ch. 12, ce saint concile ordonne expréssement de fuir les auberges. Plusieurs autres Conciles ont statué la même chose. Voir :

Conc.Trid.Canones et Decret a Note 1.

D. Que concluez-vous de tout cela?

R. Je conclue que l'Eglise, depuis St Paul jusqu'à ce jour, a toujours défendu positivement la fréquentation des auberges ; d'une manière générale pour tous les chrétiens, et par des statuts spéciaux pour les ecclésiastiques, hormis le cas d'une nécessité au-dessus des lois.

D. Que dire, donc, de ceux qui établissent, ces auberges, de ceux qui les autorisent, comme de ceux qui les fréquentent ?

R. Il faut dire qu'ils sont serviteurs du prince de ce monde ; le servent avec Mammon et les adorent tous deux avec Bacchus ; qu'ils ne servent point Dieu, parcequ'ils ne peuvent servir deux maîtres.

NUISANCE DES AUBERGES.

Tout le monde sait que les auberges, autrefois, en temps d'élection, étaient une grande nuisance publique et une cause d'immoralité effrayante. Elles étaient, alors, un instrument au service de la corruption. Tout le pays en souffrait. Nos législateurs s'en sont émus ; et ils ont statué que les auberges fermeraient ces jour-là. On a, par là, remédié à un grand mal ; mais on a pas fait assez. Qui ne sait pas, que les auberges ont, sur les élections municipales paroissiales, la même influence malsaine qu'elles avaient sur les élections parlementaires ? Et je dirai que le mal est même plus grand, parce qu'il est continu.

D'abord cette influence malsaine des auberges est toujours en faveur d'un habitué de la *barre*, ou d'un de ces mesquins stupides qui, dans l'espérance de s'épargner un sou de taxe, où un sou de dépenses dans leurs ribotes, livrent la paroisse à tous les désordres. Et ces créatures des auberges, chenapans qui n'entendent ni d'un oreille ni de l'autre, qui ne peuvent suivre que leurs mauvaises inclinations ; cajolés constamment par leur créateur et maître, l'aubergiste ; ils vont avant chaque séance du conseil, s'inspirer à la *barre*, et chercher de l'esprit dans le verre. Et ainsi riboté, ils traitent les graves affaires de la paroisse, oubliant leur serment et leurs devoirs. Combien de fois, des paroisses ont payé ces sortes de politesses d'aubergistes, bien cher ; des centaines de piastres. Mais l'aubergiste dit l'argent que je vas vous donné pour ma licence diminuera vos taxes. Puis nous sommes amis ; je vous favorise.....

Et partout où il y a des auberges, pour éviter les sarcasmes des vauriens les conseillers honnêtes sont entraînés et forcés à faire comme les *autres*, avec les loups il faut hurler.

J'ai entendu dire, plusieurs fois, par des hommes haut placés, hommes d'âge et d'expérience, qu'il serait important, dans l'intérêt des paroisses et de la morale publique, que l'octroi des licences d'auberges ne dépendit point des conseils municipaux. Ils donnaient les mêmes raisons que je viens de donner.

A. B. C.